

QUESTIONNAIRE — AFFILIER SON CLUB (FFTDA) — Saison 2025/2026

Source : [ftda.fr](https://www.ftda.fr) — Club > Se structurer > Affilier son club (<https://www.ftda.fr/fr/535-affilier-son-club.html>)

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	Quels sont les deux documents indispensables du pratiquant lors de l'adhésion à un club affilié à la FFTDA ?	Le certificat médical et la carte nationale d'identité	La licence et le passeport sportifs	L'attestation d'assurance et le diplôme de l'enseignant	La licence et l'attestation d'affiliation du club	ftda.fr/fr/535 – L'affiliation
2	Quel article des statuts de la FFTDA oblige les clubs affiliés à faire prendre une licence fédérale à tous leurs membres ?	L'article 1er des statuts de la fédération	L'article 3 des statuts de la fédération	L'article 7 des statuts de la fédération	L'article 10 des statuts de la fédération	ftda.fr/fr/535 – L'affiliation
3	A quelles catégories de membres l'obligation de licence fédérale s'applique-t-elle dans un club affilié à la FFTDA ?	Uniquement aux pratiquants compétiteurs	Aux pratiquants, dirigeants et enseignants	Uniquement aux membres majeurs du club	Aux pratiquants et enseignants uniquement	ftda.fr/fr/535 – L'affiliation
4	Quel est le montant de la cotisation club pour la saison 2025/2026 ?	100 euros	150 euros	200 euros	250 euros	ftda.fr/fr/535 – Tarifs saison 2025/2026
5	Quel est le tarif de la licence adulte pour la saison 2025/2026 ?	25 euros	30 euros	35 euros	40 euros	ftda.fr/fr/535 – Tarifs saison 2025/2026
6	Quel est le tarif de la licence baby pour la saison 2025/2026 ?	15 euros	20 euros	25 euros	30 euros	ftda.fr/fr/535 – Tarifs saison 2025/2026
7	Comment l'assurance est-elle intégrée aux tarifs d'affiliation saison 2025/2026 ?	Elle fait l'objet d'une facturation séparée	Elle est offerte gratuitement aux clubs ayant plus de 30 licenciés	Tarif inclus dans la licence	Elle est facultative et souscrite directement par chaque licencié auprès de l'assureur de son choix	ftda.fr/fr/535 – Tarifs saison 2025/2026
8	Qui est le gestionnaire principal de l'espace e-Licence d'un club et dispose d'un accès initial à la plateforme ?	L'enseignant principal du club	Le secrétaire général du club	Chaque Président de club, qui en est le gestionnaire principal	Le référent ligue désigné pour chaque club affilié	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §1
9	Comment le Président d'un club récupère-t-il son accès e-Licence lors de la première connexion ?	En envoyant un email à licences@ftda.fr pour recevoir ses identifiants	En cliquant sur 'Mot de passe oublié'	En contactant directement la ligue régionale qui lui transmet ses identifiants	En créant un compte depuis la page d'accueil du site ftda.fr avec son numéro de club	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §1 – Première connexion
10	Quels documents doivent être téléchargés pour finaliser l'affiliation sur e-Licence ?	Uniquement les statuts du club et le diplôme de l'enseignant	La copie du journal officiel, le PV AG électorale et composition du comité directeur, le récépissé de déclaration en préfecture, les statuts, le diplôme de l'enseignant et le règlement intérieur	Le contrat d'assurance, la liste des licenciés de la saison précédente et le relevé de compte bancaire du club	Le certificat médical des enseignants et l'extrait Kbis de l'association	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §1 – Finaliser l'affiliation
11	Dans quelle rubrique de e-Licence le Président peut-il donner accès à des collaborateurs (secrétaire, trésorier, entraîneur...)?	Dans la rubrique « Paramètres »	Dans la rubrique « Droits », puis en cliquant sur « Ajouter un utilisateur »	Dans la rubrique « Administration », puis « Membres du bureau »	Dans la rubrique « Licences », puis « Gestion des accès »	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §2
12	Que doit-on indiquer lors d'un paiement par virement ou chèque à la FFTDA ?	Le nom du club et le montant de la commande	Le numéro de club et le numéro de paiement affiché dans l'historique des commandes	Le numéro SIRET de l'association et la saison concernée	Le numéro de ligue et le code postal du club	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §3 – Paiements
13	Comment un club peut-il obtenir instantanément sa preuve d'affiliation ?	En envoyant un email à licences@ftda.fr avec le numéro de club	En contactant la ligue régionale qui délivre l'attestation sous 5 jours ouvrés	Via le tutoriel « Obtenir son attestation d'affiliation » disponible sur e-Licence	En demandant au président de ligue de valider l'affiliation en ligne	ftda.fr/fr/535 – E-Licence §3 – Justificatif
14	Depuis quelle année e-Licence est-il le portail Extranet de la FFTDA pour la gestion des affiliations et des licences ?	Depuis 2022	Depuis 2023	Depuis 2024	Depuis 2025	ftda.fr/fr/535 – Nouveau club : e-Licence
15	Quelle est l'adresse de contact pour toute question ou demande d'assistance liée à l'affiliation ?	contact@ftda.fr	affiliation@ftda.fr	licences@ftda.fr	president@ftda.fr	ftda.fr/fr/535 – Nouveau club : e-Licence
16	Un enseignant peut-il faire partie de la composition du bureau directeur d'un club ?	Oui, s'il est élu par les membres lors de l'assemblée générale	Oui, uniquement pour le poste de secrétaire ou de trésorier	Non, un enseignant ne peut pas faire partie de la composition du bureau directeur	Oui, mais uniquement s'il est bénévole et non rémunéré par le club	ftda.fr/fr/535 – Rappel Art. 7 et 22c RI
17	Un enseignant peut-il entraîner dans plusieurs clubs ?	Non, un enseignant ne peut entraîner et être licencié que dans un seul club	Oui, un enseignant peut entraîner dans plusieurs clubs mais ne peut être licencié que dans un seul	Oui, un enseignant peut entraîner et être licencié dans plusieurs clubs sans restriction	Non, sauf dérogation accordée par le président de la ligue régionale	ftda.fr/fr/535 – Rappel Art. 7 et 22c RI
18	Dans combien de clubs un licencié peut-il être membre ?	Dans deux clubs maximum sur la même saison sportive	Dans autant de clubs qu'il le souhaite dans la même ligue	Dans un seul club	Dans trois clubs maximum si les disciplines pratiquées sont différentes	ftda.fr/fr/535 – Rappel Art. 7 et 22c RI